Trésorier du CSE

Réf : CSF-008

OBJECTIFS

- ▶ Maîtriser le rôle du trésorier au sein du CSE
- Appliquer les règles en matière de gestion du CSE et piloter le budget du CSE
- Présenter les comptes, les approuver et les communiquer auprès des salariés

PUBLIC

▶ Membre du CSF

PRÉREQUIS

▶ Formation ouverte à tout élu quelle que soit sa formation initiale

Personne en situation de handicap, contactez-nous : questionhandicap@syndex.fr



Animée par un expert des CSE, la formation est interactive, concrète et orientée vers l'action des élus.

Réf. CSE-008

2 jours (14h) 730€ en inter Intra: sur devis

Délais d'accès Inter : voir programmation sur le site ; intra : nous consulter

PROGRAMME

1. Se repérer dans le cadre juridique du CSE et les moyens associés

- · Les prérogatives et responsabilités du CSE.
- · Les rôles et mandats des membres du CSE.
- Les moyens du CSE: heures de délégation, locaux et moyens matériel, droit à la formation et subventions dues par l'employeur.

2. Identifier les obligations comptables et de transparence financière qui incombent au CSE

- La loi sur la transparence financière : rédiger le rapport d'activité et de gestion financière, arrêter et approuver les comptes, communiquer auprès des salariés.
- La distinction entre dépenses qui relèvent du fonctionnement (AEP) et dépenses qui relèvent du budget social (ASC).
- · La logique des règles URSSAF.
- Les règles fiscales applicables au CSE.

3. S'initier à la pratique comptable et au suivi de gestion

- · L'élaboration et la présentation des comptes.
- · Le pilotage du budget du CSE.

La formation mobilise des quizz, étude de cas et mises en situation. La mise en situation sur la tenue des comptes et le suivi budgétaire seront réalisés sur tableur.

Évaluation des acquis : QCM, quizz, mise en situation, autoévaluation